

## Lancement de la campagne autour du dispositif académique de recueil des signalements d'actes de Violence, de Discrimination, de Harcèlement moral ou sexuel ou d'Agissement sexiste (VDHA)

---

### **DRRH adjointe**

Affaire suivie par : Rachel Henry

Tél : 01 57 02 62 77

Mél : [rachel.henry@ac-creteil.fr](mailto:rachel.henry@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à :*

*À l'attention de mesdames et messieurs les chefs d'établissement, mesdames et messieurs les secrétaires généraux d'EPL.*

*Copie Mesdames les directrices académiques et monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale.*

L'académie de Créteil a formalisé en 2024 le dispositif académique de recueil des signalements d'actes de Violence, de Discrimination, de Harcèlement moral ou sexuel ou d'Agissement sexiste (VDHA).

Le dispositif « Stop-violences » (anciennement « Stop-discri ») est publié en juillet 2024 au bulletin académique numéro 90.

Il a pour objet de recueillir les signalements effectués par des agents, s'estimant victimes ou qui sont témoins d'un acte de Violence, de Discrimination, de Harcèlement moral ou sexuel ou d'Agissement sexiste.

A la suite de leur signalement, les agents sont orientés vers les services assurant l'accompagnement RH et les autorités hiérarchiques compétentes pour prendre toute mesure appropriée et assurer le traitement des faits signalés sont informées.

Il est accessible :

- Aux agents publics en activité, victimes ou témoins, quel que soit leur statut, ainsi qu'aux stagiaires bénéficiant d'une convention de stage et aux apprentis
- Aux agents publics ayant quitté l'académie si les faits se sont déroulés pendant leur activité dans l'académie
- Aux candidats à un recrutement dans l'académie

Le dispositif peut également être mobilisé pour le recueil des signalements effectués par les personnes victimes ou témoins de violences intra familiales et conjugales. Une attention particulière est portée à l'accompagnement de ces personnels.

Les personnels en charge du traitement des signalements sont soumis à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et renseignements dont ils ont eu à connaître en raison de leurs fonctions, activités ou missions.

Afin de faire connaître au mieux ce dispositif, chaque établissement disposera d'un jeu de deux affiches (sur trois) déclinant la campagne, distribuées dans chaque DSDEN. L'objectif est que les affiches soient positionnées à l'occasion du 25 novembre, date de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Ces visuels sont également disponibles en téléchargement sur la page académique dédiée :

<https://www.ac-creteil.fr/l-academie-de-creteil-s-engage-vers-plus-d-egalite-professionnelle-et-plus-de-diversite-121880>

**Pour le recteur et par délégation,**

**Le secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines**

**David Beraha**